

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Monsieur Djlannie BEN MABROUK, septième Adjoint**

ARRETE ARR2023_0102

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2022 donnant délégation à Monsieur Djlannie BEN MABROUK ;

Considérant que Monsieur Djlannie BEN MABROUK, 7^{ème} Adjoint, est absent pour la période du **20 juillet au 31 juillet 2023** inclus ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

- ARTICLE PREMIER** - En l'absence de Monsieur Djlannie BEN MABROUK, la délégation :
- Développement économique, Relations avec les entreprises, Emploi, Formation, Insertion

sera exercée :

- pour la période du **20 juillet au 31 juillet 2023** inclus, par **Madame Véronique FORESTIER, 4^{ème} Adjointe.**

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié au recueil des actes de la Ville et notifié aux intéressés.

VENISSIEUX, le 4 juillet 2023

Le Maire,



Michèle PICARD